

Objectif 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

Cible de l'ONU : 7.2 - D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial

Indicateur 7.i2 : Consommation finale d'énergie et énergies renouvelables

Concepts et définitions

Définition de l'indicateur :

L'indicateur « **Consommation finale d'énergie et énergies renouvelables** » présente l'évolution de la consommation finale d'énergie en France, avec :

- (a) la consommation finale d'énergie par secteur ;
- (b) la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie.

Concepts :

La **consommation finale d'énergie** correspond à la consommation des seuls utilisateurs finaux (industries, ménages, services, agriculture, sylviculture et pêche, transports) ; en d'autres termes, il s'agit de la consommation d'énergie à toutes fins autres que la transformation, le transport, la distribution et le stockage d'énergie. Elle est égale à la consommation d'énergie primaire moins la consommation de la branche énergie.

La **part des énergies renouvelables** dans la consommation finale présente la part globale des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie.

Les **énergies renouvelables** correspondent aux énergies dérivées de processus naturels en perpétuel renouvellement. Il existe plusieurs formes d'énergies renouvelables, notamment l'énergie générée par le soleil (photovoltaïque ou thermique), le vent (éolienne), l'eau des rivières et des océans (hydraulique, marémotrice...), la biomasse, qu'elle soit solide (bois et déchets d'origine biologique), liquide (biocarburants) ou gazeuse (biogaz) ainsi que la chaleur de la terre (géothermie).

La **consommation finale brute d'énergie** est définie comme la somme de la consommation finale d'énergie, des pertes de réseau et de l'électricité ou chaleur consommées par la branche énergie pour produire de l'électricité ou de la chaleur.

Champ :

- *Consommation finale d'énergie par secteur*

France (métropole + DOM), données corrigées des variations climatiques

- *Part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie*

France (métropole + DOM)

Commentaires :

L'indicateur « **Consommation finale d'énergie par secteur et part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie** » est un indicateur d'action qui permet de suivre la baisse de notre dépendance aux énergies non renouvelables. Cet indicateur est également intéressant de par sa capacité à illustrer la position de chaque secteur d'activité dans la tendance globale de la consommation énergétique française.

La loi relative à l'énergie et au climat (2019) en France fixe différents objectifs et notamment ceux de réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à la référence 2012 en visant un objectif intermédiaire de 20 % en 2030 ; et de porter la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 33 % au moins de cette consommation en 2030.

Cet indicateur est proche de l'indicateur Onusien 7.2.1 « Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie ». Cet indicateur est également un indicateur européen.

Méthodologie

Méthode de calcul :

- *Consommation finale d'énergie par secteur*

La consommation finale d'énergie est calculée dans le cadre du bilan physique de l'énergie, qui retrace un équilibre comptable entre les approvisionnements d'une part et les emplois de l'énergie d'autre part. La méthodologie du bilan obéit aux recommandations du manuel sur les statistiques de l'énergie coédité par l'Agence internationale de l'énergie (AIE) et Eurostat.

Les données sont **corrigées des variations climatiques**, afin de neutraliser les variations de besoins de chauffage liées aux fluctuations de températures. L'indicateur de climat usuellement utilisé pour corriger des besoins de chauffage est le nombre de degrés-jours unifiés (DJU). Il est fondé sur la comparaison, pour chaque jour de l'année, de la température observée avec un seuil, fixé à 17 °C.

Cette correction des variations climatiques ne concerne pas les secteurs du transport et de l'agriculture car leur consommation d'énergie sont peu liées au chauffage et ne sont donc pas impactés par une hausse/baisse des températures.

- *Part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie*

La part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie est calculée selon le mode défini par la directive EnR 2009/28/CE jusqu'aux données 2020, puis par la directive (UE) 2018/2001 à partir des données 2021.

Désagrégations retenues :

- *Consommation finale d'énergie par secteur*

Par secteur : industrie, transports, résidentiel-tertiaire, agriculture

- *Part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie*

Aucune

Désagrégations territoriales :

- *Consommation finale d'énergie par secteur*

Aucune

- *Part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie*

Aucune

Source des données

Description :

- *Consommation finale d'énergie par secteur*

Les données utilisées pour calculer ce sous-indicateur sont issues des données disponibles par énergie. Les calculs réalisés pour obtenir les valeurs de cet indicateur sont effectués par le Service des données et des études statistiques (Sdes).

- *Part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie*

Les valeurs de ce sous-indicateur ont été calculées par le Sdes à partir du bilan de l'énergie.

Périodicité :

Annuelle

Commentaires (ex. comparabilité dans le temps et dans l'espace) :

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les taxes sur les produits énergétiques (électricité, gaz, pétrole, charbon) sont toutes assises sur des Mégawattheure (MWh) ([Fiscalité des énergies](#)). À compter de 2022, les indicateurs énergétiques sont donc publiés par le Sdes en TWh ou en Mwh plutôt qu'en Mtep ou tep. (1TWh=0,0859845 Tep).

À compter de fin 2022, les séries sont fournies sur le champ France et en données corrigées des variations climatiques.

La méthode de calcul de la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie, qui dépend d'une directive européenne, a évolué entre 2020 et 2021, entraînant une légère rupture dans la série.

Références / Publications

[Chiffres clés de l'énergie - Édition 2022](#)

[Chiffres clés des énergies renouvelables - Édition 2022](#) (Données ; P1G10)

[Les énergies renouvelables en France en 2021 - Suivi de la directive \(UE\) 2018/2001 relatives à la promotion de l'utilisation des énergies renouvelables](#)

[Bilan énergétique de la France en 2021 - Données provisoires](#)